

**Aux personnes intéressées au retrait du
règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct)**

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2018-05-24, par laquelle il a procédé au retrait du règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171.*

Par conséquent, il n'y aura pas de scrutin référendaire sur ce règlement, compte tenu que ce dernier est retiré, c'est-à-dire abandonné par le conseil.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16^e jour du mois de mai deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, OMA
Greffière